

DGS/JZ

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT**

**PROCES-VERBAL PROVISOIRE**

14e SÉANCE ORDINAIRE DU 30 AVRIL 2015 A 19 H

SALLE DE CONFERENCE SAINTE BARBE

Sont présents à la séance sous la présidence du Maire, M. Marcel BAUER

Les Adjoints au Maire :

Mmes et MM. Jacques MEYER, Geneviève MULLER-STEIN, Guy RITTER, Jean-Pierre HAAS, Anne LEBURGUE, Robert ENGEL, Éric CONRAD,

Les Conseillers municipaux délégués :

Mme et M. Cathy OBERLIN-KUGLER, Denis DIGEL,

Les Conseillers municipaux :

Mmes et MM. Charles SITZENSTUHL, Stéphane ROMY, Francis FRANCK, Tania SCHEUER, Marion SENGLER, Pascale GONZALEZ, Fanny VON DER HEYDEN, Jean-Michel PETER,, Fabienne FOLTZ-BARTH, Evelyne TURCK-METZGER, Caroline REYS, Bertrand GAUDIN, Bénédicte VOGEL

Absents excusés :

Anne DESCHAMPS donne procuration à Monsieur le Maire Marcel BAUER  
Sylvie BERINGER-KUNTZ donne procuration à Stéphane ROMY  
Didier REBISCHUNG donne procuration à Geneviève MULLER-STEIN  
Stéphanie MUGLER donne procuration à Éric CONRAD  
Caroline SCHUH donne procuration à Robert ENGEL  
Nadège HORNBECK donne procuration à Jean-Pierre HAAS  
Edith HAAS donne procuration à Jacques MEYER  
Serge DA MOTA donne procuration à Guy RITTER  
Stéphane KLEIN donne procuration à Fabienne FOLTZ-BARTH  
André KLETHI donne procuration à Evelyne TURCK-METZGER  
Bertrand GAUDIN donne procuration à Caroline REYS  
Bénédicte VOGEL

Assistent à la séance :

M. Stéphane MACHI, Directeur de Cabinet  
Mme Sylvie BLUNTZER, Directrice des Affaires Générales et Juridiques  
M. Grégory FRANTZ, Chargé de Communication

Sélestat, le 23 avril 2015

DGS/AI

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT**

14e SÉANCE ORDINAIRE DU 30 AVRIL 2015 A 19H

*SALLE DE CONFERENCE SAINTE BARBE*

**ORDRE DU JOUR**

**I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE**

- A. Désignation du secrétaire de séance
- B. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mars 2015
- C. Décisions du Maire n° 11, 20 à 25, 27 à 29/2015

**II. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

***A. DEVELOPPEMENT CULTUREL ET TOURISTIQUE***

- 1. Convention de vente de billetterie entre la Ville de Sélestat et l'Office de tourisme intercommunal "Sélestat Haut-Koenigsbourg Tourisme" pour le corso fleuri 2015

***B. DEVELOPPEMENT SPORTIF***

- 2. Convention d'objectifs 2015 ente la Ville de Sélestat et le CAKCIS
- 3. Convention d'objectifs 2015 entre la Ville de Sélestat et le Sélestat Alsace Handball – club amateur

***C. EDUCATION ET JEUNESSE***

4. Convention de partenariat avec le Lycée Schwilgué pour l'intervention des services municipaux auprès du dispositif de la classe Relais

**D. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES INSTANCES ET DES SERVICES DE LA COMMUNE**

5. Indemnisation des stagiaires en formation

**E. TRAVAUX**

6. Réalisation de la Maison de la Musique 8 rue Paul Déroulède
7. Mise à disposition du Caveau de l'Hôtel d'Ebersmunster à l'Université des Grands Vins
8. Travaux dans les écoles – programme 2015
9. Églises Saint Georges et Sainte Foy – travaux confortatifs et de sécurisation

**F. ACTION SOCIALE ET SOLIDARITE**

10. Convention entre la Ville et l'Association Paprika
11. Rapport annuel accessibilité

**G. DIVERS**

12. Convention de mise à disposition de locaux et d'assistance technique à la gestion du Syndicat mixte du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) de Sélestat et sa Région
13. Versement d'une aide financière exceptionnelle de 3000€ à la Croix Rouge Française en faveur des victimes du séisme au Népal
14. Motion (distribuée en séance)

Monsieur le Maire Marcel BAUER souhaite l'accord des membres du Conseil Municipal pour l'ajout d'une délibération à l'ordre du jour, à savoir celle concernant le versement d'une aide exceptionnelle à la Croix Rouge, en faveur des victimes du séisme au Népal. Le Conseil Municipal valide cet ajout à l'ordre du jour du présent Conseil.

## **I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE**

### A. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Stéphane ROMY est désigné à l'unanimité pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

### B. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mars 2015

### **Adopté à l'unanimité**

### C. Décisions du Maire n° 11, 20 à 25, 27 à 29/2015

**Décision n° 11/2015** : Mise à disposition d'un bureau du Pôle Economique, 1 avenue de la Liberté 67600 SELESTAT

**Décision n° 20/2015** : Acceptation du don de l'œuvre intitulée « Icare ou l'homme oiseau » de l'artiste Arthur LEGRAND

**Décision n° 21/2015** : Portant fixation des tarifs de la piscine municipale couverte des Remparts

**Décision n° 22/2015** : Portant fixation des tarifs de droits d'entrée au CORSO FLEURI

**Décision n° 23/2015** : Portant fixation du tarif des boîtes d'appâtage sécurisées pour rats ou souris

**Décision n° 24/2015** : Fourniture de mobilier administratif

**Décision n° 25/2015** : Fourniture et mise en œuvre d'une solution globale de gestion de billetterie – Complexe culturel et festif « Les Tanzmatten »

**Décision n° 27/2015** : Etudes de suivi de prairies du Ried de Sélestat

**Décision n° 28/2015** : Prestations de maintenance du système de vidéoprotection urbaine

**Décision n° 29/2015** : Prestations de traitement de désinsectisation par anoxie des collections de la Bibliothèque Humaniste par la création et l'exploitation d'enceintes de traitement à usage unique ou multiple

*Décisions prises en application de la délibération du Conseil Municipal n° 3 du 24 avril 2014 portant délégation de pouvoirs en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, exécutoire à compter du 28 avril 2014.*

Madame Évelyne TURCK-METZGER souhaite revenir sur la décision n°29/15, et connaître l'étendue des œuvres concernées par ladite décision, et désinfectées par anoxie. Elle se demande si tous les ouvrages de la Bibliothèque Humaniste seront traités, ou seulement une partie.

Monsieur le Maire Marcel BAUER confirme que la totalité des œuvres est concernée, par mesure de prévention, mais d'ailleurs pas seulement les livres : tous les ouvrages en bois, susceptibles d'être infestés seront traités dans les jours à venir.

Tous deux s'inquiètent de la propagation de ces insectes, surtout dans le cadre de leur stockage dans d'autres locaux, tels que les Archives Municipales.

## **II. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **A. DEVELOPPEMENT CULTUREL ET TOURISTIQUE**

1. Convention de vente de billetterie entre la Ville de Sélestat et l'Office de tourisme intercommunal "Sélestat Haut-Koenigsbourg Tourisme" pour le corso fleuri 2015

Madame Caroline REYS souhaite avoir la confirmation que la vente des billets se fera bien dans toutes les agences du SHKT, et non sur Sélestat uniquement.

Monsieur le Maire Marcel BAUER invite Madame Caroline REYS à relire l'article 5 de la convention dont elle a été destinataire, et dans lequel les points de vente sont précisés.

**Adopté à l'unanimité.**

### **B. DEVELOPPEMENT SPORTIF**

2. Convention d'objectifs 2015 ente la Ville de Sélestat et le CAKCIS

Madame Caroline REYS souhaite souligner la spécificité du club CAKCIS, notamment dans sa démarche écologique. Cette démarche distingue ce club des autres. En revanche, elle regrette la contrainte, pour le CAKCIS, que représente la convention soumise ce jour à l'approbation du Conseil Municipal. En effet, les appels à participation du CAKCIS, lors de manifestations de la commune nuisent parfois aux compétitions, lorsqu'elles ont lieu simultanément. Elle souhaite appeler l'attention quant aux difficultés d'organisation du CAKCIS lors des manifestations estivales qui ont lieu en même temps que les compétitions.

Monsieur le Maire Marcel BAUER concède que ces difficultés sont connues, et sont les mêmes pour de nombreuses associations. La Ville connaît cet état de fait, et reste compréhensive face à ces soucis d'organisation. Aucun reproche n'a été fait en ce sens à la Ville jusqu'à présent.

**Adopté à l'unanimité.**

3. Convention d'objectifs 2015 entre la Ville de Sélestat et le Sélestat  
Alsace Handball – club amateur

Madame Caroline REYS compare la présente convention à celle qui vient d'être débattue, et remarque que l'une est directive, alors que l'autre n'est qu'incitative, notamment concernant la participation à la vie locale. Elle souhaite une harmonisation et une simplification dans les termes des conventions à venir.

Monsieur le Maire Marcel BAUER regrette que Madame Caroline REYS joue ainsi sur les mots : l'esprit des deux conventions est sensiblement le même, même si les mots ne sont pas identiques. La Ville donne un coup de main financier aux associations pour qu'elles puissent notamment se développer et rayonner. En contre-partie, la Ville leur demande d'être à ses côtés, au service de la collectivité et, c'est ce qu'elles font.

Madame Anne LEBURGUE souhaite préciser à son tour que dans l'article 5 de la convention, une liste de 15 personnes s'engageant pour officier lors de manifestations a été demandée. Une réelle contre-partie est toujours demandée, et un effort concédé.

Monsieur le Maire Marcel BAUER tient à redire que toutes les associations bénéficient du même traitement. Il souhaite que Madame Caroline REYS éclaircisse ce qu'elle a sous-entendu, à savoir que le CAKCIS serait moins bien traité que le Sélestat Alsace Handball Club.

Madame REYS précise que le CAKCIS a des difficultés en raison des saisons de compétition et de leur périodicité.

Monsieur le Maire Marcel BAUER insiste sur le fait que les difficultés de représentation sont rencontrées par tous les clubs, et lors de plusieurs manifestations organisées par la Ville. Par exemple lors du Corso, aucun des deux clubs n'est représenté pour la décoration des chars, personne ne leur en tient rigueur. Alors, il souhaite que Madame Caroline REYS dise plus clairement si elle a le sentiment que certaines associations sont mieux traitées que d'autres.

**Adopté à l'unanimité.**

### **C. EDUCATION ET JEUNESSE**

#### 4. Convention de partenariat avec le Lycée Schwilgué pour l'intervention des services municipaux auprès du dispositif de la classe Relais

Madame Fabienne FOLTZ-BARTH ne comprend pas la relation entre le public visé et le lieu dans lequel ces classes-relais vont être mises en place : un public collégien visé et une classe relais mise en place au lycée. Cette remarque a été faite en commission, mais n'a pas eu de réponse. Elle note aussi que le périmètre visé a été agrandi. Elle se demande par conséquent, pourquoi cette convention fait l'objet d'une délibération et ne paraît pas dans un périmètre type Communauté des Communes, voir inter Communautés de Communes, puisque Benfeld rentre dans celui-là.

Par ailleurs, elle a des doutes quant à l'efficacité de ce dispositif : d'une part, la typologie des enfants "décrocheurs" doit être mieux circonscrite, d'autre part, l'association d'un animateur de la Ville peut-être une bonne idée, mais seulement s'il est associé à l'ensemble des acteurs pour aider l'enfant à retrouver la voie de la réussite scolaire : aucune précision n'est apportée dans la convention jointe.

Madame Caroline REYS pense que la proposition est intéressante, en appui à l'Education Nationale, mais ne suffira pas à répondre à une jeunesse en mal de repères et de perspectives. Cette délibération relance le problème de l'inadaptation du collège pour ce type de public. Se pose aussi la question de l'apprentissage, même si au niveau communal aucune réforme n'est possible, une évolution des mentalités est tout de même possible. Elle regrette le dénigrement de l'apprentissage face à la filière générale, qui fait la fierté des collèges. Madame Caroline REYS souhaite que l'on contribue à la revalorisation de l'apprentissage, de la même façon que le gouvernement souhaite le faire en encourageant les entreprises à engager des apprentis, grâce à des mesures d'incitations financières consistant à supprimer les charges. Elle se réjouit que tous aillent dans le même sens.

Monsieur Robert ENGEL admet qu'en Bureau, il a été question de modifier le contenu du rapport, mais il faut se dire que c'est une première année d'accompagnement. La Ville de Sélestat n'interviendra pas dans le contenu du programme, et le lycée ne sera qu'une structure administrative d'accueil. Chaque collège a toujours un lycée d'attache, ici le collège Mentel est plutôt "tutorisé" par le lycée Schwilgué qui a accepté d'être le support de cette convention. La Ville a accepté de travailler en coordination, sans avoir d'expérience, ni de recul dans ce domaine. L'élaboration du programme de la classe-relais restera de la compétence de l'Education Nationale. Monsieur Robert ENGEL est conscient qu'à hauteur de la municipalité, la solution ne sera pas forcément trouvée, mais un travail sur l'apprentissage est entrepris.

Pour répondre à Madame Fabienne FOLTZ-BARTH, Monsieur le Maire Marcel BAUER indique que les établissements publics de coopération intercommunale ont des compétences qui leur sont réservées et transférées par les collectivités. Les communes ont toutes les compétences, sauf celles qui ont été transférées. Or, l'éducation n'a pas été transférée à la Communauté de Communes, cette dernière ne peut donc pas intervenir. Il insiste sur la distinction nécessaire entre l'éducation et la jeunesse.

Quant à l'importance donnée à l'apprentissage, Monsieur le Maire Marcel BAUER rejoint Madame Caroline REYS. Cependant il tient à rappeler l'époque où l'on parlait du « collège pour tous », et où au moins 80 % des lycéens devaient avoir le baccalauréat. Il rappelle par quels gouvernements ces mesures ont été prises. Il pense qu'enseigner de la même façon à tous les élèves entrant en sixième est utopique. Ce n'est selon lui pas la bonne formule. Les jeunes qui entrent au collège sont tous différents, et c'est pour cette raison qu'il faut adapter le collège au public.

Il se souvient que dans les années 2000, la Ville a mis en place des postes d'apprentissage, ce qui prouve bien l'intérêt qu'il peut avoir dans ce domaine. Aujourd'hui encore, une bonne quinzaine de jeunes suivent une formation sous forme d'apprentissage au niveau de la Ville. Évidemment, Monsieur le Maire, Marcel BAUER, aurait préféré ne pas avoir besoin de mettre en place ce genre de mesure, mais le décrochage scolaire est de plus en plus fréquent car le contenu n'est plus adapté. Il est en faveur d'une refonte totale de l'Éducation Nationale qui épargnerait la délibération débattue ici.

La Ville a été sollicitée par l'Éducation Nationale et des chefs d'établissements qui cherchent des solutions, et il est intéressant d'être partenaire pour les jeunes de Sélestat ou des environs, pour qu'ils ne traînent pas dans nos rues.

**Adopté – 4 abstentions : Stéphane KLEIN – Evelyne TURCK-METZGER – André KLETHI – Fabienne FOLTZ-BARTH**

#### ***D. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES INSTANCES ET DES SERVICES DE LA COMMUNE***

##### 5. Indemnisation des stagiaires en formation

Monsieur le Maire Marcel BAUER indique que les textes imposent que l'on adapte les conventions. Il ajoute que les conditions drastiques d'accueil de jeunes en stage en collectivités ou en entreprises n'encouragent pas ces dernières à le faire. Monsieur le Maire regrette ces lourdeurs administratives qui sont par ailleurs indépendantes de la qualité des stagiaires accueillis.

Madame Caroline REYS considère que si les conditions d'accueil de stagiaires sont contraignantes c'est en raison des abus qui ont déjà eu lieu et tout le monde le sait. Cette considération concerne autant les entreprises que les établissements publics. Selon elle, la clarification et l'encadrement des conditions d'accueil et de rémunération, notamment, de stagiaires est une bonne chose, car elle empêchera, par exemple, l'exploitation des jeunes.

Monsieur le Maire Marcel BAUER précise qu'aucun jeune stagiaire à la Ville n'a été exploité depuis le début de ses mandats, mais a toujours été traité avec respect. Il regrette cependant les mesures qui encadrent l'accueil de stagiaires. Par exemple, comment un jeune de moins de 16 ans, en SEGPA notamment, peut-il apprendre à se servir d'une machine sans y avoir accès ? Aucune entreprise ne voudra le former s'il ne peut rien utiliser. Résultat : plus que des cours de théorie, aucune pratique, les machines ont disparu des salles de cours, et après on s'étonne du manque d'envie des jeunes. Pour lui, le décrochage scolaire vient aussi de cela.

**Adopté à l'unanimité.**

## **E. TRAVAUX**

### 6. Réalisation de la Maison de la Musique 8 rue Paul Déroulède

Madame Caroline REYS est enthousiaste à l'idée que la salle de répétition passe de 50 à 80 m<sup>2</sup> et permette aux groupes de s'épanouir encore plus. Cependant, au niveau de la liste des travaux figurant dans la délibération, elle ne voit rien qui concerne l'isolation thermique et phonique, qui devraient pourtant caractériser un lieu tel qu'une salle de répétition. Elle souhaite plus d'informations quant aux divers frais de fonctionnement qui semblent aussi absents.

Monsieur Guy RITTER signale que les menuiseries intérieures et extérieures seront totalement changées, pour des questions justement phoniques et thermiques. Les 3000€ alloués au chauffage représentent des ajustements concernant la chaudière existante, de façon à ce qu'elle soit beaucoup plus rentable et qu'elle puisse travailler à basse température. Les 8000€ d'étanchéité seront certainement à prévoir au niveau des plafonds. Il faut savoir que ce bâtiment a des murs très conséquents et les variations de températures sont faibles. Un accès aux personnes à mobilité réduite est évidemment prévu à l'arrière.

### **Adopté à l'unanimité.**

### 7. Mise à disposition du Caveau de l'Hôtel d'Ebersmunster à l'Université des Grands Vins

Monsieur Guy RITTER indique que Sélestat a l'opportunité d'accueillir l'université des Grands Vins d'Alsace, une association impliquant 400 membres, à savoir des restaurateurs, des œnologues et des personnes aimant les bonnes choses. Il présente cette opportunité comme un plus au niveau du Label « Ville d'Art et d'Histoire ». La cave de l'Hôtel d'Ebersmunster n'étant pas occupée, Monsieur Jean-Michel DEISS, Président de l'Université des Grands Vins, a proposé de ré-aménager cette cave.

Monsieur Guy RITTER précise enfin que le diplôme Universitaire des terroirs se fera bien à Sélestat et ce vraisemblablement à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016. L'Université des Grands Vins devrait devenir une fondation, pour permettre une collaboration avec les entreprises partenaires.

Madame Caroline REYS regrette que le montant du loyer ne figure pas déjà dans la délibération de ce jour, car vu l'investissement de 30 000€, il aurait été opportun de disposer de toutes les données. De plus, elle souhaite connaître la fréquence d'occupation de ce caveau par l'Université.

Monsieur Guy RITTER indique que le retour sur investissement devrait se faire sur 7 ans. Pour le moment, la fréquence prévue est d'une fois par semaine. Cependant ce caveau ne pourra pas être mis à disposition d'autres associations.

Monsieur le Maire Marcel BAUER indique, quant à lui, que la fréquence d'occupation dépendra de l'engouement que suscitera cette fondation. En tous

les cas les retombées ne peuvent être que positives, notamment dans le domaine touristique.

**Adopté à l'unanimité.**

8. Travaux dans les écoles – programme 2015

Monsieur Guy RITTER explique qu'avec l'adjointe à l'éducation, ils ont fait le tour des écoles de la Ville et dressé un état des lieux. Il anticipe l'une ou l'autre question, en expliquant que les prescriptions des ABF sont en ce moment si contraignantes que certains changements ne sont pas possibles, car très coûteux. Il indique que Monsieur le Maire est en discussion avec l'ABF à ce sujet.

Madame Caroline REYS souhaite savoir ce que veut dire « être en discussion avec l'ABF », et demande si une procédure d'appel est possible de façon à marquer la volonté de la Ville, et faire revenir l'ABF sur sa décision pour trouver un compromis.

Monsieur Jacques MEYER estime qu'un dialogue avec l'ABF est plus constructif que d'engager un recours juridique.

Monsieur le Maire Marcel BAUER demande si Madame Caroline REYS parlait bien de recours juridique, ce que cette dernière confirme. Il rappelle donc que le rôle de l'ABF est extrêmement important, car il protège le patrimoine français de façon indépendante. Lorsqu'on rencontre des difficultés comme celles-là, il faut dialoguer, comme cela a déjà été fait dans le cadre de l'installation de la piscine par exemple. Effectivement le dialogue prend du temps, car les pétitionnaires privés peuvent pâtir des contentieux avec l'ABF.

**Adopté à l'unanimité.**

9. Églises Saint Georges et Sainte Foy – travaux confortatifs et de sécurisation

Monsieur Guy RITTER précise la programmation des travaux : 4 phases pour Saint-Georges se montant à 5 550 000 euros et en 4 phases pour Sainte Foy, à hauteur de 2 840 000 euros.

Dans un premier temps, il s'agira de travaux de première urgence, de sécurisation, qui font l'objet de la délibération de ce jour.

Madame Evelyne TURCK-METZGER revient sur les Orientations Budgétaires de 2014. Elle se demande, en regardant les Orientations Budgétaires des années précédentes, en partant sur la base annuelle de 150 000 euros, dans combien d'années seront finis ces travaux.

Monsieur Guy RITTER concède qu'une quinzaine d'années seront nécessaires, au vu des finances de la Ville.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, ajoute que la Ville est aussi à la merci de l'État. Les travaux sont toujours budgétisés, la Ville y est prête,

malheureusement l'État ne l'est pas. La Ville en est souvent informée au dernier moment.

Monsieur Jean-Pierre HAAS précise, que lorsque le diagnostic a été établi en 2014, une enveloppe a déjà été prévue, de façon à pouvoir démarrer dès que possible. Toutefois, l'avis de l'architecte ayant tardé, les travaux n'ont pas pu démarrer. Il a fallu reporter cette enveloppe sur 2015. Une ligne au budget primitif 2016 de 132 000 euros a tout de même été prévue, car les travaux sont prévus sur 2 ans. Il est évident que d'autres travaux seront prévus en 2016, mais là, des lignes seront prévues au budget primitif. Concernant les subventions, 60 % de l'investissement mis dans les travaux est subventionné, mais la Ville de Sélestat doit avancer l'argent. L'Etat baissant ses dotations, ce n'est pas aux sélestadiens de supporter ce coût.

Monsieur le Maire Marcel BAUER n'exclut pas le fait de faire une année blanche en travaux, en fonction des capacités de la Ville ou de l'État. Cela dit, il est important de sécuriser les sites.

**Adopté à l'unanimité.**

## ***F. ACTION SOCIALE ET SOLIDARITE***

### 10. Convention entre la Ville et l'Association Paprika

Madame Geneviève MULLER-STEIN tient à remercier les bénévoles, avec à leur tête Monsieur HAUMESSER, qui font un travail considérable pour venir en aide aux plus démunis.

Madame Fabienne FOLTZ-BARTH souhaite avoir plus de renseignements, notamment sur l'atelier proposé par l'association Paprika, ainsi que son budget.

Madame Geneviève MULLER-STEIN explique que Monsieur HAUMESSER, conscient que la question serait posé lui a dit qu'il était consultable directement chez lui. Il existe des ateliers à vocation artistique mis en place par cette association.

Monsieur le Maire Marcel BAUER explique que l'association "l'Atelier" est une association départementale pour laquelle un local était à disposition rue Saint Léonard, laquelle travaille en étroite collaboration avec l'association Paprika.

**Adopté à l'unanimité.**

### 11. Rapport annuel accessibilité

Madame Cathy OBERLIN-KUGLER présente le rapport annuel d'accessibilité.

**Prend Acte.**

## **G. DIVERS**

12. Convention de mise à disposition de locaux et d'assistance technique à la gestion du Syndicat mixte du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) de Sélestat et sa Région

Madame Caroline REYS demande si la mise à disposition est gratuite, si un loyer est demandé au SCoT.

Monsieur le Maire Marcel BAUER indique que la Ville de Sélestat est le plus grand partenaire du Scot, et doit jouer son rôle de moteur. Pour ce faire, la Ville n'a jamais demandé de loyer. Il rappelle que la difficulté majeure a été de travailler sur 2 départements : Haut-Rhin et Bas-Rhin. Par conséquent, les autorisations préfectorales ont dû être obtenues dans deux départements, ce qui a été une lourde charge, nécessitant un gros travail, travail pour lequel Monsieur Hanot est remercié et salué. Ce syndicat vole à présent de ses propres ailes, cependant la Ville reste à ses côtés.

### **Adopté à l'unanimité.**

13. Versement d'une aide financière exceptionnelle de 3000€ à la Croix Rouge Française en faveur des victimes du séisme au Népal

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, propose de mettre en place une aide financière de soutien envers les personnes victimes du séisme au Népal. Il rappelle qu'une aide avait déjà été mise en place lors du tsunami, à l'époque, pour venir en aide aux sinistrés.

### **Adopté à l'unanimité.**

14. Motion : Soutien au maintien de l'activité de néonatalogie du centre Hospitalier de Sélestat

Monsieur le Maire Marcel BAUER rappelle l'importance du maintien de ce service. Il s'est déjà battu il y a dix ans pour que ce service perdure dans de bonnes conditions. Ce service permet aux femmes d'avoir l'assurance du bon traitement de leurs nouveaux nés. Cependant, tous les 5 ans, l'Agence Régionale de Santé (ARS) doit donner un avis sur le maintien ou non du service, à travers la Commission d'Organisation Spécialisée de la Santé. Il indique avoir été alerté par les médecins, le personnel et leurs représentants, du retrait de l'avis favorable de l'ARS. Il a donc interrogé l'ARS sur les origines de cet avis, et le pourquoi de cette fermeture. Les éléments avancés sont notamment économiques, ce service ne serait pas suffisamment conséquent. Mais, Monsieur le Maire estime que les choses ont évolué dans le bon sens. Il pense que la situation géographique de l'établissement, entre Colmar et Strasbourg, ne favorise pas forcément tous les services. Cependant les nouveaux bâtiments ayant pu héberger ce service, il n'y a pas de raison qu'il soit fermé. D'autre part, le nombre d'accouchements à Sélestat s'est accru, cette décision est par conséquent incompréhensible.

L'ARS maintient ses positions et décide de fermer le service de néonatalogie, ce qui est chose faite dès ce soir. Monsieur le Maire souhaite ne pas en rester là. Même s'il devait être fermé un temps, il doit rouvrir : « si nous ne réagissons pas, nous resterons toujours à la merci des décisions qui sont

prises de très loin ». Il tient à préciser qu'il a adressé un courrier à Madame la Ministre Marisol TOURAINE qui, à ce jour, est resté lettre morte. Il affirme sa volonté de ne pas se laisser faire, et de trouver par tous les moyens une solution pour maintenir ce service en place.

Madame Fabienne FOLTZ-BARTH souhaite savoir si Monsieur Antoine HERTH, ayant fait un courrier à l'adresse du Ministre sensiblement identique à celui de Monsieur le Maire, a, à son niveau, eu une réponse. De plus, elle souhaite s'enquérir des garanties de l'assurance soin qui ont été données avec la fermeture du service, et avec quel relais.

Madame Caroline REYS souhaite assurer le Conseil Municipal de son accord et de son soutien. Si le groupe de Monsieur le Maire poursuit une action, elle sera soutenue par son groupe.

Monsieur le Maire Marcel BAUER indique à Madame Fabienne FOLTZ-BARTH l'absence de réponse à Monsieur Antoine HERTH. Le Préfet et le Sous-Préfet sont d'ailleurs tous deux aussi conscients de l'importance de cette suppression. Il insiste sur le caractère inadmissible et méprisant du mutisme des services de l'État. C'est d'ailleurs un peu la même chose qu'avec l'ABF, c'est un peu l'État dans l'État.

Pour ce qui est des garanties fournies par l'État, il indique ne pas y croire, ne plus y croire. Malgré les dialogues et les actions, si les paroles ne sont pas tenues, il ne sait plus en qui croire.

Madame Fabienne FOLTZ-BARTH s'interroge sur la fermeture de la maternité d'Obernai. Elle se demande si le nombre d'accouchements a effectivement glissé vers Sélestat et si cette affluence s'est faite dans de bonnes conditions.

Monsieur le Maire Marcel BAUER constate une nette augmentation même si l'on ne peut pas bien quantifier ni contrôler ces glissements. La hausse du nombre d'accouchements est aussi due aux investissements réalisés dans l'Hôpital, et ses nouveaux bâtiments. Les soins, ainsi que l'accueil réalisés à la maternité de Sélestat, sont de bonne qualité. Il insiste sur la belle renommée de la maternité de Sélestat. Le service de néonatalogie permettait aux mamans de se sentir en sécurité. La perte de ce service met ces personnes dans l'insécurité, ce qui est regrettable, inacceptable.

Madame Geneviève MULLER-STEIN insiste sur le fait que Sélestat perdra au moins 300 accouchements, selon les médecins, et les femmes voulant accoucher en sécurité iront à Colmar ou Strasbourg. Les médecins n'accepteront plus certaines pathologies, ou accouchements à risque. Tout cela est bien dommage selon elle, au vu des infrastructures, de l'équipe de pédiatrie et du personnel infirmier. Tout le monde défend ce service sans être entendu, l'ARS est hermétique à tout dialogue.

**Adopté à l'unanimité.**

-\*-\*-\*-\*

Fin de la séance à 20 H 45

DGS/JZ  
PV prov 14

Le secrétaire de séance

Stéphane ROMY